



# TRADE FACILITATION ANVERS

PV

20.04.2017

<b>CONVENORS</b>	Robert Robbrecht (AGD&A – Directeur Centre régional) Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Hans Berckmans (AGD&A – Mesure des performances et Communication régionale)
<b>PRÉSENTS</b>	<p><u>Secteur public</u>            Robert Beckx (AGD&amp;A – Organisation &amp; Support)            Hans Berckmans (AGD&amp;A – Mesure des performances et Communication régionale)            Debby Bogemans (AGD&amp;A – Opérations Autorisations)            Goedele Boonen (AGD&amp;A – Contentieux)            Dorothy Cardoen (AGD&amp;A – Département Opérations)            Kim De Coninck (AGD&amp;A – CRC)            Jan De Vos (AGD&amp;A – Enquête &amp; Recherche)            Ilse Eelen (AGD&amp;A – Organisation &amp; Support)            Sophany Ramaen (AGD&amp;A – Régie Collaboration nationale et internationale)            Simonne Van Aperen (AGD&amp;A – ESD)            Peter Van Bastelaer (AGD&amp;A – Succursale)            Erik Van Poucke (AGD&amp;A – Opérations 1<sup>re</sup> ligne Division 1)            Jan Verelst (AGD&amp;A – Opérations 2<sup>e</sup> ligne Division 2)</p> <p><u>Secteur privé</u>            Hilde Bruggeman (ASV)            Jef Hermans (VEA – Portmade)            Roel Huys (ABAS – Tabaknatie)            Frederic Keymeulen (Transport en Logistiek Vlaanderen)            Annemie Peeters (Régie portuaire d'Anvers)            Paul Peeters (VEA – Remant Douane)            Gino Roelandt (ASV – Hapag Lloyd)            Peter Tilleman (AWDC)            Kim Van de Perre (ASV – MSC Belgium)            Tineke Van de Voorde (Régie portuaire d'Anvers)            Kristin Van Kesteren-Stefan (Régie portuaire d'Anvers)            Jan Van Wesemael (Alfaport – Voka)            Tony Vanderheijden (ABAS – PSA Antwerp)            Karen Wittock (VEA – Remant Douane)            Marc Wouters (Fédération pétrolière belge – Total)</p>
<b>EXCUSÉS</b>	Tim Liesenborghs (AGD&A – Enquête & Recherche) Danny Maes (AGD&A – contrôles 2 <sup>e</sup> ligne) Robert Robbrecht (AGD&A – Directeur Centre régional) Bert Verhoeven (AGD&A – Mesure des performances et Communication régionale)

**Point 1 à l'ordre du jour :** procédure en cas de conteneurs laissés au PIF RO (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- Le cas problématique spécifique a été résolu entre-temps. L'ASV et la VEA n'ont toutefois pas encore élaboré de proposition de solution structurelle.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
L'ASV et la VEA élaborent une proposition qui sera ensuite soumise au groupe de travail thématique/Comité de pilotage.	Communauté portuaire d'Anvers	ASAP

**Point 2 à l'ordre du jour :** absence de reporting des items ouverts des listes de chargement (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- B. Cieters a examiné le problème. Une note rédigée par le groupe de travail « Marchandises introduites » sera prochainement diffusée.
- I. Eelen signale que, dans un cas concret, l'absence de reporting provenait d'une adresse e-mail erronée. Un deuxième cas concret est en cours d'examen. S'il s'avère là aussi qu'une adresse e-mail erronée figure dans PLDA, une liste complète des codes Agent et des adresses e-mail sera demandée auprès du service Automatisation et sera transmise à l'ASV pour vérification.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
I. Eelen examine le deuxième cas concret et transmet une liste à l'ASV si nécessaire.	I. Eelen	ASAP

**Point 3 à l'ordre du jour** : présentation des listes hebdomadaires (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- a. Aucun élément nouveau n'est à signaler à ce sujet.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
A. Op de Beeck demande à l'AGD&A de désactiver les dispositions dans le schéma EA/DA et le §107 de l'instruction PLDA.	A. Op de Beeck	ASAP

**Point 4 à l'ordre du jour** : application du principe « Centralised Clearance » (dédouanement centralisé) dans un même État membre (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- a. Aucun élément nouveau n'est à signaler à ce sujet.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
A. Op de Beeck évoquera l'application du principe « Centralised Clearance » à la réunion du Comité de pilotage du Forum National.	A. Op de Beeck	ASAP

**Point 5 à l'ordre du jour** : procédure en cas de marchandises refusées par le SPF Économie (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- a. Des discussions auraient eu lieu entre l'AGD&A et le SPF Économie. A. Duytschaever devrait informer la Régie portuaire.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
La Régie portuaire se renseigne auprès d'A. Duytschaever au sujet de la concertation avec le SPF Économie.	K. Van Kesteren-Stefan	ASAP

**Point 6 à l'ordre du jour** : nouvelle procédure concernant le blocage et l'engagement en matière de scanning (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- a. Une concertation avec les acteurs concernés est prévue le 4 mai 2017 au sujet de la suppression des engagements et de la simplification de la procédure de scanning.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Les fédérations mènent la concertation nécessaire en interne et impliqueront ensuite la douane dans l'élaboration d'une nouvelle procédure concernant le blocage et l'engagement en matière de scanning.	J. Van Wesemael	04/05/2017

**Point 7 à l'ordre du jour** : concertation spéciale sur le travail de nuit aux terminaux à conteneurs du Deurganckdok (suivi réunion antérieure « Trade Facilitation »)

- a. R. Robbrecht a transmis le rapport de la concertation spéciale à l'administrateur général, K. Vanderwaeren.  
b. DP World a communiqué les statistiques demandées à la Division 1, ce qui n'est pas le cas du MPET. J. Van Wesemael se renseignera auprès du MPET.  
c. Il ressort des chiffres disponibles que la concentration des enlèvements se situe entre 4h et 6h. Au MPET, le volume par nuit atteindrait quelque 100 conteneurs. F. Keymeulen déclare qu'il s'agit d'une évolution lente, mais qu'une concertation (bilatérale) est menée en permanence entre les différents acteurs.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
J. Van Wesemael se renseigne sur les statistiques manquantes du MPET.	J. Van Wesemael	ASAP

**Point 8 à l'ordre du jour** : situation du trafic sur la rive gauche (AGD&A – E. Van Poucke)

- a. E. Van Poucke déclare que le problème initial ne se pose plus depuis lors. Il souligne toutefois l'existence de deux nouveaux problèmes.  
b. Les zones de notification et les zones avoisinantes à l'entrée du PIF LO sont occupées massivement par des châssis vides, ce qui pose des difficultés pour accéder au PIF. E. Van Poucke demande au secteur des transports de chercher d'autres places de stationnement. La Régie portuaire pourrait mettre en place la signalisation nécessaire.  
c. Le moindre incident entraîne souvent le blocage des abords étendus du PIF LO. Les collaborateurs n'atteignent pas leur poste à temps, ce qui empêche l'utilisation des scanners dans les cas extrêmes. F. Keymeulen suggère de mettre en place un dispositif d'information ambulant qui proposerait des itinéraires alternatifs, comme c'est le cas pour d'autres voies

d'accès. Il examinera cette proposition avec l'Agentschap Wegen en Verkeer. Par ailleurs, une concertation devrait avoir lieu en permanence sur le transport routier, laquelle serait suivie par la Régie portuaire et les différents acteurs.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
F. Keymeulen examine la proposition du dispositif d'information ambulante avec l'Agentschap Wegen en Verkeer.	F. Keymeulen	ASAP

**Point 9 à l'ordre du jour :** procédure d'urgence – mise en mémoire tampon (AGD&A – P. Van Bastelaer)

- P. Van Bastelaer indique que la procédure d'urgence F02610 du 13/03/2017 a démontré que la mise en mémoire tampon des déclarations n'était pas correctement appliquée. Après examen, il est apparu que la Succursale, la Régie de contrôle et PLDA avaient reçu un nombre différent de déclarations. Il est en outre apparu que de nouveaux LRN avaient été créés lors de la transmission des déclarations après la procédure d'urgence et que la procédure d'urgence ne figurait pas en case 44, ce qui empêche le couplage avec les déclarations mises en mémoire tampon.
- P. Van Bastelaer souhaite rappeler les directives de la note « e-procédure d'urgence » (TCV-SCC 00.007.181) aux opérateurs. Il souligne également que les listings des déclarations mises en mémoire tampon doivent être envoyés quotidiennement à l'adresse : da.buek.hk.antwerpen@minfin.fed.be.

**Point 10 à l'ordre du jour :** examen du projet de note « lieux agréés » (Alfaport – J. Van Wesemael)

- D. Bogemans précise qu'à la suite du CDU et à la demande de Bruxelles, les LCD publics et les codes AL couplés à un service de contrôle ne peuvent être maintenus.
- Les participants proposent un certain nombre d'alternatives (notamment un code AL pour l'ensemble de la zone portuaire pour chaque déclarant comme à Zeebrugge). Le problème principal reste toutefois que le titulaire de l'autorisation MDT n'a pas connaissance de la présence des marchandises dans son MDT, bien qu'il porte la responsabilité juridique des marchandises.
- Les participants conviennent de traiter la problématique au sein d'un plus petit groupe distinct (réunissant notamment les *convenors* des groupes de travail « Marchandises introduites » et « Sortie de marchandises ») et d'impliquer le service Législation, dans la mesure où il s'agit d'une problématique nationale.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Les <i>convenors</i> des groupes de travail entament une concertation au sujet des lieux agréés.	I. Eelen D. Cardoen	ASAP

**Point 11 à l'ordre du jour :** évaluation du projet pilote « ouverture nocturne des terminaux du Deurganckdok » (Alfaport – J. Van Wesemael)

- Voir point 7 à l'ordre du jour.

**Point 12 à l'ordre du jour :** procédures « visa des certificats » : incidence de la note diffusée le 29/03 par la Direction régionale (Alfaport – J. Van Wesemael)

- J. Hermans se demande pourquoi il faut attendre la réception du feuillet 2 du certificat à la Succursale en cas de modification ou de remplacement d'un certificat EUR1, puisque seul le feuillet 1 présente un risque de fraude.
- D. Bogemans précise qu'il existe une différence entre les duplicata et les nouveaux certificats pour cause de modifications. Pour les duplicata, le feuillet 2 doit toujours être présent à la Succursale. Elle indique que le feuillet 2 peut éventuellement être retiré sous pli fermé sur le quai. Il faudrait discuter de la présence ou non du feuillet 2 en cas de modification ou de remplacement au sein de l'AGD&A.
- R. Beckx souligne qu'il a été rappelé plusieurs fois aux services concernés que les certificats devaient être envoyés chaque semaine à la Succursale.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Dans le cadre de la concertation régionale, l'AGD&A discute de la présence du feuillet 2 en cas de modification ou de remplacement du certificat EUR1.	I. Eelen	21/04/2017

**Point 13 à l'ordre du jour :** comptabilité du dépôt temporaire (Alfaport – J. Van Wesemael)

- Selon J. Hermans, les nouveaux audits ont mis en évidence une prolifération de comptabilités matières MDT au moyen de listes et un manque d'uniformité.
- D. Bogemans déclare qu'il est possible, dans les terminaux à conteneurs, de combiner NCTS et le système d'exploitation des terminaux (*terminal operating system* ou TOS), à condition qu'il existe un lien entre les marchandises et les déclarations NCTS dans le TOS. I. Eelen indique que seules les exigences d'une comptabilité matières sont prévues dans la législation, pas la forme.
- Il faut encore décider au niveau national les éléments de données qu'il convient de retenir. Cette information peut être reprise dans le projet de note que le groupe de travail « Marchandises introduites » est en train de rédiger.
- D. Bogemans signale qu'aucune nouvelle autorisation MDT n'a encore été délivrée. Les réévaluations sont en cours mais elle attend de nouvelles directives.

**Point 14 à l'ordre du jour :** traitement des dossiers de vérification – deux problématiques (Alfaport – J. Van Wesemael)

- a. Clôture des vérifications : E. Van Poucke demande de toujours signaler directement les cas concrets aux chefs de division.
- b. Contrôles documentaires : E. Van Poucke déclare que le mode de fonctionnement a récemment changé au PIF LO. Ainsi, un certain nombre d'agents sont toujours désignés pour le traitement des contrôles documentaires.

**Point 15 à l'ordre du jour** : réorganisation des services provinciaux de l'AFSCA : conséquences pour les opérateurs ayant des activités sur la rive gauche de l'Escaut (explication par Alfaport-Voka et la Régie portuaire d'Anvers) (Alfaport – J. Van Wesemael)

- a. Alfaport et la Régie portuaire se concertent avec l'AFSCA en vue de maintenir le traitement des certificats relatifs aux activités sur la rive gauche à Anvers.

**Point 16 à l'ordre du jour** : problématique liée à l'arrivée de marchandises non Union faisant l'objet d'une déclaration de transit arrivée à échéance (Alfaport – J. Van Wesemael)

- a. J. Hermans déclare que les conteneurs faisant l'objet d'une déclaration de transit arrivée à échéance sont directement bloqués aux Pays-Bas. T. Vanderheijden critique vivement le fait que le terminal ne soit pas informé de la déclaration arrivée à échéance, ce qui l'empêche d'entreprendre toute action.
- b. Les participants conviennent que l'AGD&A signale, à l'avenir, les déclarations de transit arrivées à échéance aux terminaux, lesquels bloqueront ensuite le conteneur concerné. « Opérations » comptabilise la dette et communique les données nécessaires au terminal concerné. Une fois le paiement confirmé, le terminal débloquera le conteneur.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
E. Van Poucke, J. Verelst et G. Boonen élaborent la procédure entre « Opérations » et « Contentieux ».	E. Van Poucke J. Verelst G. Boonen	27/04/2017

**Point 17 à l'ordre du jour** : feed-back concernant les preuves alternatives dans le cadre de l'exportation et du transit (point à l'ordre du jour du groupe de travail thématique « Sortie de marchandises ») (Alfaport – J. Van Wesemael)

- a. D. Cardoen précise qu'il convient de faire une distinction entre les preuves alternatives en matière d'apurement du transit de l'Union (règles strictes) et en matière d'exportation (règles moins strictes). La concertation avec N. Delestienne a débouché sur une fiche de travail qui sera diffusée au sein des services douaniers.
- b. Le Code des douanes prévoit notamment des déclarations originales et certifiées comme preuves alternatives. D'une part, les originaux ne sont plus d'application en raison de la numérisation et, d'autre part, différents États membres refusent de certifier des déclarations électroniques. J. Van Wesemael indique que la Commission européenne est disposée à examiner la problématique. Les participants conviennent que les fédérations et l'AGD&A adressent une demande à la Commission en ce sens.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Les fédérations et l'AGD&A adressent une demande concernant les preuves alternatives à la Commission européenne.	J. Van Wesemael D. Cardoen	ASAP

**Point 18 à l'ordre du jour** : quick wins relatifs aux procédures de scanning (suppression des engagements et alternatives proposées par la Communauté portuaire) (Alfaport – J. Van Wesemael)

- a. Voir point 6 à l'ordre du jour.

**Point 19 à l'ordre du jour** : divers : déclarations de présence des marchandises (J. Hermans)

- a. J. Hermans a observé une hausse des constatations où il ressort que la déclaration a été validée avant que les marchandises ne soient présentes. Il souhaite savoir si l'introduction d'une déclaration de type IM D est liée à une autorisation AEO. D. Bogemans déclare que ce n'est pas le cas.

**La prochaine réunion aura lieu le mardi 5 septembre 2017.**